Réf. Farde e-Assemblées : 2495755

N° OJ : **27**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Sports.- Asbl "Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles".- Subside complémentaire : 14.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles;

Considérant le changement des rythmes scolaires et l'augmentation des activités et stages à organiser ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside complémentaire pour un montant de 14.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022, à l'attention de l'asbl Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles dans le cadre des Vacances Sportives 2022, suite au changement des rythmes scolaires et de l'augmentation des activités et stages en conséquence.

Annexes :